Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 17 (1987)

Heft: 12

Rubrik: Pro Senectute : pour la vieillesse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SECRÉTARIATS CANTONAUX:
Genève, 4, rue de la Maladière (022) 21 04 33
Lausanne, 51, rue du Maupas (021) 36 17 21
La Chaux-de-Fonds, 53, av. L.-Robert (039) 23 20 20
Bienne, 8, rue du Collège (032) 22 20 71
Delémont, 49, avenue de la Gare (066) 22 30 68
Tavannes, 4, rue du Pont (032) 91 21 20
Fribourg, 26, rue Saint-Pierre (037) 22 41 53
Sion, 7, rue des Tonneliers (027) 22 07 41

VAUD

Tournoi de jass des aînés
Dix bougies pour deux lustres!

Dixième édition cette année du grand tournoi de jass pour aînés organisé conjointement par Pro Senectute Vaud, le Service de prévoyance et d'aide sociales et la Fédération vaudoise des clubs d'aînés, sous le patronage de «24 heures». Et un certain vernis, pour fêter dignement cet anniversaire, lors de la finale qui s'est disputée, comme de coutume, à la salle panoramique du Centre d'information et d'arts graphiques à Lausanne.

Deux mille personnes de tous les coins du canton avaient répondu à l'appel et s'étaient soumises de bonne grâce aux éliminatoires, ¼ et ½ finales, destinées à sélectionner les 12 équipes qui s'affrontaient en ce mercredi d'octobre. Et, comme devait le dire à ces 24 joueurs Jean Carrel, adjoint de direction à Pro Senectute-Vaud, en donnant le coup d'envoi de la finale: «C'est un succès que d'être là.» Et M. Armand Péclet, directeur du département Vente-Diffusion 24 Heures-Le Matin, de renchérir: «Vous êtes les meilleurs parmi les meilleurs», assertion évidente lorsqu'on sait que certains concurrents participaient pour la deuxième, troisième voire quatrième fois à cette rencontre au sommet. C'est dire à quel point ils sont rompus à ce jeu. Et, c'est dans un esprit empreint de sportivité que ces joutes se déroulèrent.

Relevons une présence féminine renforcée... neuf dames, un doyen de 84 ans, un complice toujours fidèle pour la calculation des points, M. Ernest Margairaz, et comme chaque année, de charmantes hôtesses, au moment de la distribution des prix au cours de laquelle les finalistes furent félicités par M. Roger Duvoisin, secrétaire général à 24 Heures, par le chef du Service de la prévoyance sociale et des assurances, M. Blaise Bühler, et par M. Jean-François Bourgeois, directeur de Pro Senectute-Vaud.

J.Mr.

(Photo: J.-F. Luy)

Résultats de la finale 87

1. Ulysse Jenmairet et Conrad Jaquier (Bavois/Chavornay). 2. Edmond Menétrey et Henri Champrenaud (Pully/Prilly). 3. Armand Pidoux et Ernest Panchaud (Echallens-Poliez-le-Grand). 4. Gilbert Blanc et Marie-Louise Monney (Bussigny). 5. Jean et Suzanne Fragnière (Lausanne). 6. Violette Durand et Germaine Pahud (Rolle). 7. Joseph Lienhard et Jean Kampf (Aigle/Vevey). 8. Auguste Meylan et Henri Rinsoz (Rolle). 9. Marguerite Tharin et Rose Vogt (Lausanne). 10. Charly et Margot Furer (Orbe). 11. Alfred et Henriette Maillard (Juriens). 12. Suzanne Chevalley et Edouard Allmann (Yverdon).

Vacances blanches

On dit qu'une semaine en montagne, l'hiver, vaut trois semaines en été. Est-ce réellement le cas? Un fait est certain. Un petit séjour en altitude, en hiver, requinque et remet en forme et, s'il y a du soleil alors qu'en plaine c'est la «purée de pois», le moral est tout ragaillardi!

Pro Senectute-Vaud vous convie donc à des vacances dans la neige pour pratiquer le ski de fond. Plusieurs stations et des dates étalées vous ont été proposées.

Si les séjours à Montana, à La Lenk et aux Diablerets sont complets, il reste encore quelques places à ceux des Rasses (du 25 au 29 janvier 1988) et de Champex (du 1er au 5 février 1988).

Les après-midi de ski de fond reprendront en janvier. Vu le succès qu'ils remportent chaque année, Pro Senectute-Vaud a décidé d'organiser également des balades au Chalet-à-Gobet et à Gimel. C'est ainsi que désormais ces randonnées auront lieu dans six régions différentes du canton, pour satisfaire tous les aînés, quel que soit leur lieu de domicile.

Pour de plus amples détails ou pour demander le programme avec bulletin d'inscription, écrivez ou téléphonez à Pro Senectute-Vaud, Case postale 244, 1000 Lausanne 9, tél. 021/36 17 21.

Les autres comités cantonaux de Pro Senectute font aussi des propositions intéressantes. Renseignez-vous aux adresses suivantes:

Bienne: rue du Collège 8, 2502 Bienne, tél. 032/22 70 71.
Fribourg: rue St-Pierre 26, 1701 Fribourg, tél. 037/22 41 53.
Jura: av. de la Gare 49, 2800 Delémont, tél. 066/22 30 68.
Jura bernois: rue du Pont 4, 2710 Tavannes, tél. 032/91 21 20.
Neuchâtel: rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel, tél. 038/24 56 56.
Valais: av. de la Gare 52, 1870 Monthey, tél. 025/71 28 53.

FRIBOURG

«Qu'est-ce que vieillir?»

L'assemblée générale de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), tenue à Fribourg, avait invité le conseiller d'Etat Denis Clerc, directeur de la Santé publique, et le Dr Rodolphe Thomi à faire part de leur vision de la vieillesse.

L'assemblée générale prit acte de la démission de la présidente, Mme Del Mastro, qui passe le flambeau après quatre années d'activité à M. André Tissot, directeur du Home médicalisé de la Sarine.

«Mourir, la belle affaire, mais vieillir, oh! vieillir!»

C'est par ces mots empruntés au regretté Jacques Brel que le Dr Rodolphe Thomi a commencé son exposé, sur le thème «Qu'est-ce que vieillir?». Vivre, nous rappela-t-il, c'est vieillir et ce processus se déploie tout au long de notre existence.

La sénescence, cette péjoration progressive du fonctionnement des cellules qui diminue le rendement d'un corps vivant, commence très tôt et est liée au processus de croissance et de décroissance.

La densité des neurones diminue avant l'adolescence déjà, et l'ouïe dès l'âge de 4 ans. Après 40 ans, la masse osseuse d'un homme perd en moyenne 3% de sa substance par décennie. Ce chiffre peut atteindre 8% chez la femme après sa ménopause.

Mais nous ne vieillissons heureusement pas tous de la même manière. Chez certains, le vieillissement peut être tardif et leur énergie intacte. D'autres souffriront de sénilité précoce et de ses conséquences souvent douloureuses.

Si la sénescence est fatale, explique le Dr Thomi, la décrépitude, elle, ne l'est pas. A condition bien sûr de faire une certaine prévention, tant sur le plan alimentaire que par une bonne «hygiène de vie». Cette prévention ne doit pas commencer avec l'âge légal de la retraite.

La vieillesse n'est pas une maladie mais la maladie nous guette dans notre vieillesse si l'on n'y prend pas garde.

Vieillir, c'est aussi perdre une partie de son environnement, de son identité socio-culturelle et de ses moyens financiers. Le rôle de l'Etat, nous explique le conseiller d'Etat Denis Clerc, est de tenter de compenser les handicaps sociaux de la vieillesse. Mais les perspectives d'avenir, selon l'orateur, restent sombres. Et ce malgré les progrès réalisés ces dernières années.

La loi sur le subventionnement des soins spéciaux, la loi sur les établissements pour personnes âgées, la loi sur l'aide financière aux paiements des cotisations à la caisse-maladie et la 2e révision de la loi sur les prestations complémentaires ont certainement amélioré les conditions d'existence des personnes âgées en général et des pensionnaires des homes en particulier.

Mais face au vieillissement de la population et à l'accroissement de la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans (14% de la population en 1980, 21% prévus en 2025), ces mesures légales ne suffiront pas à assurer une certaine qualité de la vie.

La pénurie du personnel infirmier est un problème qui touche de près toutes nos institutions. L'Etat, selon M. Clerc, se devra d'intervenir pour favoriser rapidement l'augmentation du personnel soignant formé. La profession devra être revalorisée, rendue plus attractive, son accès simplifié et plus ouvert aux candidats masculins.

Le rôle de l'AFIPA, nous dira encore M. Clerc, est de défendre les intérêts des personnes âgées et de parler en leur nom. L'Etat est prêt à écouter l'AFIPA et se donnera les moyens de faire face à ses obligations pour permettre aux personnes âgées d'avoir une qualité de vie non seulement décente, mais digne de ce que notre société doit leur apporter.

«Il faut que chacun ait ce à quoi il a droit et que personne ne soit refusé dans un home pour des raisons financières. Tous ont le même droit au confort et au bonheur. Le prix à mettre n'est pas déterminant. Tout dépendra du mode de société que nous voulons», conclut M. Clerc.

A propos, et sous forme de devinette, qui seront les pensionnaires des homes à l'aube du XXIe siècle?

Michel Boni

Thé dansant

Pour la seconde année consécutive, Pro Senectute Gruyère, Fondation pour la vieillesse, organise des après-midi dansants au Café du Tivoli à Bulle. Ces rencontres ont lieu tous les mercredis, jusqu'à Pâques 1988, de 14 h à 17 h, et seront animées par M. Henri Borcard, accordéoniste.

Renseignements auprès de Pro Senectute, rue Saint-Pierre 26 à Fribourg (037/22 41 53).

GENÈVE

L'aide familiale à Genève: un tournant

Comment ce service est-il organisé?

A sa tête une directrice, Mme Marcelle Perrin, ainsi que deux adjointes, Mmes Bélissard et Favre. Sur le terrain, une centaine d'aides familiales réparties dans les onze secteurs géographiques d'intervention qui divisent le canton. A la tête de chaque secteur une responsable chargée de:

- recevoir et évaluer les demandes des clients
- planifier les interventions
- soutenir les aides familiales et superviser leur travail
- veiller à la coordination du travail de l'aide familiale avec celui des autres intervenants à domicile et collaborer avec les services sociaux.

Ces responsables de secteurs vont s'implanter peu à peu dans les centres sociaux de quartier afin de faciliter encore les échanges interservices.

«Ce regroupement est vraiment positif, nous dit Mme Perrin, directrice du SAF, que ce soit pour les aides familiales qui ont maintenant toutes le même statut et, bien entendu, pour les clients qui, en cas de besoin, n'ont plus qu'un seul interlocuteur à contacter. De plus, nous essayons d'harmoniser nos secteurs d'intervention avec ceux des autres services d'aide à domicile pour répondre au mieux à chaque situation particulière.

Cette nouvelle organisation qui réunit toutes les aides familiales stimule une réflexion commune régulière, favorise une même manière de répondre sur tout le canton et, par là même, donne à la profession les moyens de s'affirmer.»

Pro Senectute Genève a le plaisir de vous informer aujourd'hui de l'évolution intervenue dans les services genevois d'aide familiale:

En juillet 1986, à l'occasion du départ à la retraite de Mme Marion de Loriol, ancienne secrétaire de la Fédération des services d'aide familiale, nous vous parlions, dans ces pages, du projet de regroupement des neuf services existants en un seul et unique service d'aide familiale.

Depuis juin 1987, une nouvelle association privée, chargée de la gestion du Service d'aide familiale (SAF), s'est substituée à la fédération ainsi qu'aux diverses associations d'alors sous le nom d'«Association de l'aide familiale de Genève et des communes genevoises». Ce nouveau service permet d'unifier les objectifs et les méthodes de travail de toutes les aides familiales.

Quelques renseignements pratiques

Le Service d'aide familiale intervient du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, parfois jusqu'à 21 h si nécessaire.

Pour les clients du service, une permanence est assurée le week-end. Chacun paie en fonction de ses ressources.

L'aide est garantie dans les deux jours qui suivent la demande et concerne l'entretien courant du ménage et du linge, les courses et la préparation de repas normaux ou de régime, les soins d'hygiène et de confort. Il va sans dire que l'aide familiale apporte également un soutien et un accompagnement dans les moments difficiles.

H.M.

Pour plus de renseignements, une seule adresse: Service d'aide familiale, av. du Mail 1, 1205 Genève, téléphone 28 10 33.

BIENNE

Rappel

Tous les ans, les responsables de l'Université populaire préparent deux programmes bilingues très variés. – Ci-après, cinq cours (sur soixante-sept) pris au hasard: introduction à l'aquarelle – massage Yussuri – viticulture et œnologie – découverte des symboles – trois grands opéras de Mozart. Au moins trente de ces cours sont susceptibles d'intéresser les aîné(es)... Il y en a pour tous les goûts... vraiment.
Dans les drogueries et pharmacies de la ville, vous trouvez les programmes gratuits. Vous pouvez également téléphoner au 23 13 43, de 9 h à 11 h 45. Le bureau, où vous serez reçus fort aimablement, se trouve au 15e étage de notre cher «Palais» des congrès.

E.H.

JURA

Le ministre a répondu

Dans sa réponse à une interpellation de Mme la députée Yvonne Jallon, de Courfaivre, inquiète du sort réservé à une demande émanant de son village, le ministre Gaston Brahier, chef du Département de l'éducation et des œuvres sociales, a précisé que l'organisation gérontologique cantonale estime les besoins du district de Delémont à 162 lits. Compte tenu des transformations annoncées en ville de Delémont et des structures qu'ont les colonies d'habitation de la ville, de Courrendlin, de Courtételle, de Courroux, il reste un solde à couvrir. Cette question est à l'étude au niveau gouvernemental.

Lors de la séance du Parlement du 22 octobre 1987, le ministre a donné la liste des projets annoncés dans les délais, soit avant le 31 décembre 1985, à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): Porrentruy, Home des Planchettes; Franches-Montagnes, transformation du Home Saint-Vincent à Saignelégier et construction d'un home médicalisé à Lajoux; dans le district de Delémont, la Ville prévoit la transformation de la colonie d'habitation «Clair Logis» en home et une autre transformation à La Promenade. Bassecourt a fait inscrire la construction d'un home médicalisé, Courfaivre et Vicques l'édification d'un home du type A (soit pour personnes relativement bien portantes, nécessitant cependant une prise en charge en milieu institutionnel, essentiellement pour des raisons sociales, sans intervention régulière au niveau des soins médicaux et infirmiers). Finalement, le Canton attribuera les priorités. Il n'est pas exclu que des «laissés pour compte», annoncés ou pas, publics ou privés, se débrouillent par leurs propres moyens, alliés à des bailleurs de fonds! A suivre!

André Richon

Savez-vous encore valser?

Bien sûr! Alors, présentez-vous le 27 novembre, un vendredi, au Soleil à Delémont, où, dès 14 h 30, le populaire accordéoniste Francis Jeannotat vous fera danser. Et, pour l'amour du Ciel, ne venez pas seul(e), entraînez les «durs» à se déplacer! Dites-vous que la formule des thés dansants jouit d'un beau succès partout en Suisse romande. Il y aura récidive, aux Franches-Montagnes d'abord, le vendredi 12 février 1988. Les persévérants iront voir leurs copines et copains francs-montagnards le vendredi 11 mars 1988. Les lieux et le nom du musicien (ou de l'orchestre) seront communiqués à temps.

Natation, danse, ski de fond

Les piscines couvertes de Delémont et de Saignelégier, voire du Collège Saint-Charles à Porrentruy, seront l'endroit de vos ébats. Les intéressé(e)s sont invités à bien parcourir leur journal quotidien préféré. Ou à téléphoner au (066) 22 30 68. Idem pour la danse et les excursions à skis de fond, ces dernières étant tributaires de l'enneigement et de la température.

TESSIN

Un anno di attività proficua

Anche Pro Senectute Ticino ha pubblicato il «**Rapporto di attività 1986**» con il Rendiconto di Esercizio 1986 ed il relativo Bilancio, controllati dai Revisori in data 31 aprile 1987. La copertina del libretto verde mostra un «neovecchio» ancora valido: è un pescatore ticinese al lavoro nella riparazione delle sue reti.

L'«Editoriale» del Presidente di Pro Senectute Ticino **Aurelio Longoni** commenta le attività della Fondazione nel nostro Cantone (esposte poi in dettaglio dalla Segretaria cantonale **Giovanna Zaugg**); ringrazia i collaboratori «per l'impegno e l'entusiasmo con cui svolgono la loro missione»; si augura una maggiore sensibilità dalle autorità comunali ticinesi, «che spesso liberiamo da interventi assistenziali diretti che sarebbero di loro competenza».

Ricordata l'apertura, nell'autunno 1986, del nuovo Centro di consulenza e assistenza Pro Senectute Ticino a Mendrisio, viene dedicato ampio spazio all'Assemblea dei delegati Pro Senectute Svizzera, sia per l'interesse del tema trattato e della politica a medio termine illustrata dal Dott. Binswanger, sia per la scelta di Locarno quale sede dell'interessante Incontro.

Per far conoscere all'opinione pubblica la situazione degli anziani in Ticino, dove esistono ancora insospettate sacche di povertà, e per diffondere l'immagine della Fondazione, speciali pagine dedicate a Pro Senectute dai giornali ticinesi furono publicate nel 1986, come mostra il fotomontaggio inserito nel «Rapporto 1986». Vi vengono esposti, oltre alle attività svolte, anche i problemi all'orizzonte che interessano gli anziani.

Le foto di alcune località ticinesi caratteristiche illustrano il «Rapporto 1986», che si conclude con l'elenco dei delegati di Pro Senectute operanti in 232 comuni ticinesi: «le nostre sentinelle».

p.a.